

# STRUCTURER SON ACTIVITE DE COACH : DECOUVERTE DU CADRE JURIDIQUE ET ATELIER PRATIQUE DE COMPLETION DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

## Objectifs pédagogiques

- ◆ Identifier les obligations légales applicables à l'activité de coach et/ou de thérapeute,
- ◆ Mettre en conformité les documents administratifs et contractuels, conditions générales de vente (CGV), contrat de prestation de coaching, politique de confidentialité (RGPD).
- ◆ Appliquer les règles essentielles du droit de la consommation et de la protection des données,
- ◆ Définir un positionnement professionnel clair pour communiquer efficacement sur leur activité de coaching,

## Public concerné

- ◆ Coachs et/ou de thérapeute en développement personnel ou professionnels,
- ◆ Praticiens bien-être,
- ◆ Accessible aux personnes en situation de handicap.

## Prérequis

- ◆ Disposer de ses informations professionnelles (SIRET, statut, tarifs, coordonnées)

## Moyen Pédagogique

- ◆ Accompagnement en groupe,
- ◆ Accompagnement en individuel,
- ◆ Formation accessible en ligne,
- ◆ Assistance téléphonique assurée par l'intervenant en cas de difficultés rencontrées après la session.
- ◆ Vidéoprojecteur, PowerPoint, paperboard.

## Matériel utile

- ◆ Formation en présentiel :  
Un stylo, un bloc note
- ◆ Formation en ligne :  
Une connexion Internet fluide  
Une caméra, un micro

## Coût pédagogique HT par Stagiaires

- ◆ 549,00 € H.T. en individuel
- ◆ 349,00 € H.T. en groupe
- ◆ Possibilité de financement OPCO ou FIF PL

## Lieux et dates :

- ◆ Strasbourg, Colmar, Mulhouse,
- ◆ Région Alsace,
- ◆ Partout en France,
- ◆ Accessible en présentiel,
- ◆ Accessible en formation à distance (FOAD)
- ◆ Sessions : voir calendrier (*nous contacter*)
- ◆ L'inscription doit être finalisée 7 jours avant le début de la formation.

## Effectif par session :

- ◆ En individuel,
- ◆ Groupe Min. 5 pers, Max. 10

## Modalités d'évaluation en amont

- ◆ Pré-diagnostic téléphonique,
- ◆ Questionnaire d'évaluation des connaissances poste formation.

*Le métier de coach attire de nombreux professionnels souhaitant accompagner les autres dans leur évolution personnelle ou professionnelle. Cependant, exercer cette activité implique de respecter certaines obligations juridiques.*

*Cette formation propose d'apporter des repères clairs pour sécuriser son activité de coach afin de développer une activité professionnelle conforme au cadre légal.*

## Formation Cadre juridique de l'activité de coach

### Module 1 : Le cadre juridique du coaching

- ✓ Statut juridique de l'activité,
- ✓ Obligations fiscales et sociales,
- ✓ Responsabilités du professionnel.

### Module 2 : Les obligations administratives

- ✓ Facturation et mentions obligatoires,
- ✓ Facturation électronique,
- ✓ Obligations comptables,
- ✓ Conservation des documents.

### Module 3 : Les documents juridiques indispensables

- ✓ Contrat de coaching,
- ✓ Conditions générales de vente,
- ✓ Devis et factures,
- ✓ Médiation de la consommation,
- ✓ Assurance responsabilité civile professionnelle.

### Module 4 : Protection des consommateurs et RGPD

- ✓ Obligations d'information du client,
- ✓ Données personnelles et RGPD,
- ✓ Bonnes pratiques dans la gestion des données.

### Module 5 : Risques juridiques dans le coaching

- ✓ Publicité trompeuse,
- ✓ Promesses de résultats,
- ✓ Exercice illégal de la médecine,
- ✓ Contrôles administratifs.

## Ateliers Cadre juridique de l'activité de coach

### Atelier 1 : Cadrage et lecture critique des modèles

**Objectif :** Identifier la structure et la finalité juridique de chaque document avant de les compléter

### Contenus abordés :

- ✓ Présentation des trois modèles fournis : contrat de prestation, CGV, politique de confidentialité.

#### Modalités d'évaluation en aval :

- ◆ Fiche d'acquisition des compétences,
- ◆ Attestation de formation,
- ◆ Certificat de réalisation.
- ◆ En fin de formation le stagiaire devra remplir une feuille d'émargement et l'évaluation à chaud de la formation.

#### Durée et horaires :

- ◆ 8h00 en deux demi-journées de 4h
- ◆ 8h30 à 12h30 ou 13h30 à 17h30

#### Intervenant :

- ◆ Alain Picou responsable d'AP-Consulting est agréé formateur consultant et Concepteur de formations ICPF-PRO.
- ◆ Isabelle Bichet responsable de Sud Azur Consulting Formatrice et juriste.

#### Compétences acquises :

- ◆ À l'issue de la formation, les participants auront acquis les connaissances et compétences nécessaires pour sécuriser juridiquement leur activité de coach.
- ◆ Ils seront en mesure d'identifier les obligations légales liées à leur activité, de mettre en place les principaux documents administratifs et contractuels, et de repérer les pratiques à risque dans le secteur du coaching.

- ✓ Distinction entre clauses fixes (non modifiables car prescrites par la loi) et zones à personnaliser :
  - Clauses fixes (escomptes, clauses en cas de non règlement, médiation à la consommation, droit de rétractation, force majeure...)
  - Clauses modulables (acomptes, clause pénale, obligations des parties, limitation de responsabilité...).
- ✓ Rappel des textes de référence applicables à chaque document :
  - Contrat de prestation : articles 1101 et suivants du Code civil (droit commun des contrats) ; article L. 111-1 du Code de la consommation (obligation précontractuelle d'information).
  - CGV : article L. 441-1 du Code de commerce ; article L. 114-1 du Code de la consommation (droit de rétractation en cas de vente à distance), article L. 616-1 du Code de la consommation (médiation obligatoire),
  - Politique de confidentialité : Règlement UE 2016/679 (RGPD), articles 13 et 14, loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée

**Exercice :** Chaque participant repère sur son exemplaire papier ou écran les zones marquées à compléter

#### Atelier 2 : Compléter les conditions générales de vente

**Objectif :** Disposer de CGV conformes au droit de la consommation et opposables au client. Zones travaillées :

##### Champ d'application

- Préciser si les CGV s'appliquent aux particuliers, aux professionnels ou aux deux (régimes distincts : art. L. 441-1 C. com. pour les professionnels ; titre II du livre II C. conso. pour les consommateurs).

##### Description des prestations et prix

- Description du coaching
- Indication de la devise
- Des modalités de fixation du prix
- Des conditions de révision de tarif
- Date d'exigibilité
- Modalités en cas de non-paiement

##### Description des responsabilités

- Possibilité de limitation de la responsabilité (exclusion des préjudices immatériels et par ricochet ; indemnisation à hauteur de la RCP).

##### Droit de rétractation

- Modalités d'exercice du droit de rétractation
- Public concerné
- Mention des exceptions

##### Médiation

- Coordonnées du médiateur retenu : compléter le nom, l'adresse et l'URL du médiateur.
- Obligation issue de la directive 2013/11/UE transposée aux art. L. 611-1 et s. C. conso.

##### Données personnelles — renvoi

- Renvoi à la politique de confidentialité.

##### Droit applicable

- Droit français, tribunal compétent.

##### Point de vigilance :

- Les CGV doivent être portées à la connaissance du client avant la conclusion du contrat.

#### Atelier 3 : Compléter le contrat de prestation de coaching (45 min)

**Objectif :** Produire un contrat conforme, adapté à sa pratique et à sa clientèle. Zones travaillées clause par clause

##### Identification des parties

- Dénomination, statut juridique, SIRET, adresse professionnelle du coach.

- Identification du client (particulier ou professionnel : impact sur le droit applicable, notamment le droit de rétractation, art. L. 221-18 C. conso.).

#### **Objet du contrat**

- Définition précise de la prestation : attention à la frontière avec l'exercice illégal de la médecine (art. L. 4161-1 CSP) et avec la pratique illégale de la psychologie (art. 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985).
- Formulation recommandée : accompagnement visant le développement de ressources personnelles ou professionnelles, sans diagnostic ni traitement.

#### **Durée, nombre de séances, modalités**

- Séances individuelles ou collectives, présentiel ou distanciel.
- Clause de report et d'annulation : délai de prévenance, pénalités éventuelles.

#### **Prix et modalités de paiement**

- Prix HT ou TTC selon statut fiscal (franchise en base TVA, art. 293 B du CGI, ou assujettissement).
- Conditions de règlement, acompte éventuel.

#### **Clause de confidentialité**

- Obligation réciproque ; étendue et durée.

#### **Clause de résiliation**

- Conditions de résiliation unilatérale ; préavis ; remboursement pro rata temporis.

#### **Droit applicable et règlement des litiges**

- Médiation de la consommation (art. L. 616-1 C. conso.) : obligation d'indiquer le médiateur compétent.
- Tribunal compétent/clause d'attribution de compétence

#### **Atelier 4 : Compléter la politique de confidentialité (RGPD)**

**Objectif :** Satisfaire aux obligations d'information de l'article 13 du RGPD.  
Zones travaillées :

#### **Identité et coordonnées du responsable de traitement**

- Nom, dénomination, adresse, e-mail de contact.

#### **Données collectées**

- Identification des données collectées
- Contrôle du respect du principe de minimisation des données

#### **Finalités et bases légales de chaque traitement**

- Gestion des clients : exécution du contrat
- Facturation : obligation légale
- Prospection commerciale : consentement ou intérêt légitime selon le cas.
- Notes de séance : base légale à préciser selon la nature des données

#### **Durées de conservation**

- Données clients
- Données comptables
- Données de prospection

#### **Destinataires des données**

- Logiciels de gestion, hébergeurs, comptable, outils de visioconférence (ZOOM, Teams) : préciser les sous-traitants et leur localisation (transfert hors UE : art. 44 et s. RGPD).

#### **Droits des personnes**

- Les différents droits
- Modalités d'exercice : e-mail de contact à indiquer ; délai de réponse d'un mois
- Droit de réclamation auprès de la CNIL

#### **Cookies et traceurs**



- Si site web : compléter selon les outils utilisés (Google Analytics, pixels, etc.) conformément aux recommandations CNIL du 17 septembre 2020.

**Conclusion :**

- Debriefing collectif : points de blocage rencontrés, questions résiduelles.
- Evaluation fin de formation : les trois documents personnalisés constituent la production évaluée, Satisfaction,

**A l'issue de cette formation chaque participant repartira avec :**

- ✓ Un positionnement clair,
- ✓ Un modèle de contrat de prestation,
- ✓ Un modèle de confidentialité RGPD,
- ✓ Un modèle de conditions générales de ventes.

**Nature des travaux demandés aux stagiaires :**

- ✓ **Atelier individuel** : chaque participant créera ou modifiera ses documents légaux, (CGV, CGU, Plan RGPD...)

**A l'issue de cette formation, les participants seront capables de :**

- ✓ Identifier les obligations juridiques essentielles liées à l'activité de coach et/ou de thérapeute, afin de sécuriser leur pratique professionnelle.
- ✓ Mettre en conformité les principaux documents administratifs et contractuels nécessaires à l'exercice de leur activité (devis, factures, contrat de coaching, conditions générales de vente).

**Modalités de formation en FOAD (formation à distance)**

- ✓ La formation pourra être suivie via soit la plateforme ZOOM. Le formateur vous indiquera sur quel support la formation sera dispensée.
- ✓ Pouvoir suivre cette action de formation dans de bonne condition, une simple connexion à l'Internet et une webcam seront nécessaires.
- ✓ En cas de souci de connexion, le formateur sera disponible via le numéro de téléphone indiqué dans votre convocation.
- ✓ Evaluation continue pendant la formation à travers de nombreux exercices pratiques à réaliser en ligne avec un corrigé fait par le formateur.
- ✓ Durant la formation le formateur complètera votre fiche d'acquisition des compétences qui sera à votre disposition sur simple demande auprès d'AP-Consulting.

Programme mise à jour le 08/07/2026